

60
ANS
1950 - 2010

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



1954 : BIDONVILLE DE TRAMWAYS À GERLAND



1957 : LA CITÉ BALLON À MIONS



2010 : PROJET À
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

LE FOYER : 60 ANS D'ACCOMPAGNEMENT
HISTORIQUE : DE 1950 A 1964
ENTRETIEN AVEC FRANCIS VUIBERT

N°226
FÉVRIER 2010

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 04 72 76 73 53 / FAX 04 72 76 73 71
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / CCP 282629 D LYON / www.fndsas.org

VILLEFRANCHE

461 RUE ROBERT SCHUMAN - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
15 PLACES



AUBERGE DES FAMILLES
122 RUE DE GERLAND - 69007 LYON
38 PLACES



GYMNASÉ CLÉMENCEAU
66, RUE BÉCHEVELIN - 69007 LYON
SUR RÉQUISITION DU PRÉFET
100 PLACES



ACCUEIL LA MAIN TENDUE
317, RUE DECHAVANNE - 69400 VILLEFRANCHE SUR S
60 PERSONNES PAR JOUR



ACCUEIL SAINT-VINCENT
10, RUE BELLÈVRE - 69005 LYON
90 PERSONNES PAR JOUR



CENTRE GABRIEL ROSSET - LE 122
3, RUE PÈRE CHEVRIER - 69007 LYON
191 PLACES



ATELIER D'INSERTION

ATELIER POLYVALENT
58, QUAI GILLET - 69004 LYON
9 POSTES



ATELIER TRI OBJETS
58, QUAI GILLET - 69004 LYON
7 POSTES



ATELIER TRI TEXTILE
17, RUE DE TOULON - 69007 LYON
24 POSTES



ATELIER ENTRETIEN
3, RUE PÈRE CHEVRIER - 69007 LYON
NETTOYAGE - BLANCHERIE - MAINTENANCE
13 POSTES



RECYCLERIES
- 82, AV. APOLLINAIRE - 69009 LYON
1 POSTE
- 29 ROUTE DE LA GARE - 69340 FRANCHEVILLE
1 POSTE
- IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
1 POSTE



ATELIER TRANSPORT
85, RUE SÉBASTIEN GRYPHE - 69007 LYON
10 POSTES



ATELIER CUISINE
3, RUE PÈRE CHEVRIER - 69007 LYON
10 POSTES



CAPACITÉS MAXIMALES :

- ACCUEILS DE JOUR : 300 PERSONNES
- HEBERGEMENT D'URGENCE : 344 PLACES
- HEBERGEMENT D'INSERTION : 369 PLACES

LÉGENDE



HEBERGEMENT D'INSERTION

60 ANS
1950 - 2010



■ ANTENNE FAMILLES
8, BIS RUE FERBER - 69300 CALUIRE
50 PLACES

AS ☀️ 🏠 👤 👤 👤 📞 365



■ AUBERGE DES FAMILLES
122 RUE DE GERLAND - 69007 LYON
12 PLACES

🏠 👤 👤 👤 ☀️ 📞 365

■ LA CHARDONNIÈRE
65, GRANDE RUE - 69340 FRANCHEVILLE
68 PLACES

AS ☀️ 🏠 👤 👤 👤 📞 365



■ RÉSIDENCE LE "85"
85, RUE SÉBASTIEN GRYPHE - 69007 LYON
20 PLACES

AS ☀️ 🏠 👤 📞 365

■ RÉSIDENCE LES HORTENSIAS
68, RUE SÉBASTIEN GRYPHE - 69007 LYON
22 PLACES

AS ☀️ 🏠 👤 📞 365

■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX
ACTION FAMILLES
1, RUE DU BELIER - 69002 LYON
100 PLACES

AS 🏠 👤 👤 📞 365

■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX
FOYER EUGÈNE PONS
1, RUE DU BELIER - 69002 LYON
25 PLACES (JEUNES DE 18 À 28 ANS)

AS 🏠 👤 📞 365



■ ANTENNE FAMILLES
2, RUE DES SAULES - 38280 VILLEFRANCHE D'ANTHON
60 PLACES

AS ☀️ 🏠 👤 👤 📞 365



■ LA RENCONTRE
2, RUE PELLETIER - 69004 LYON
50 PERSONNES PAR JOUR

AS ☀️ ☀️ 👤 👤 👤 📞 365



■ RELAIS SOS
90, RUE MARIUS BERLIET - 69008 LYON
100 PERSONNES PAR JOUR

AS ☀️ ☀️ 👤 👤 👤 📞 365

SANTÉ

■ LIEU D'HYGIÈNE
3, RUE PÈRE CHEVRIER - 69007 LYON
1 300 SOINS PAR AN

🏠 👤 👤 📞 365

■ POINT SANTÉ
3, RUE PÈRE CHEVRIER - 69007 LYON
6 000 CONSULTATIONS PAR AN

🏠 👤 👤 📞 365

■ LITS DE REPOS
65, GRANDE RUE - 69340 FRANCHEVILLE
12 PLACES

🏠 🏠 👤 📞 365

BRIC A BRAC

■ BARABAN
130 BIS RUE BARABAN - 69003 LYON
TÉL. : 04 72 34 84 46

■ CROIX-ROUSSE
19, RUE PAILLERON - 69004 LYON
TÉL. : 04 72 07 94 89

■ GUILLOTIÈRE
56, RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
TÉL. : 04 72 73 09 27

■ OULLINS
6, RUE PIERRE SEMARD
69600 OULLINS
TÉL. : 04 72 66 95 02

■ VAISE
21, RUE BERJON - 69009 LYON
TÉL. : 04 78 47 13 47

■ VILLEFRANCHE /S
317, RUE DECHAVANNE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÛNE
TÉL. : 04 74 60 47 62

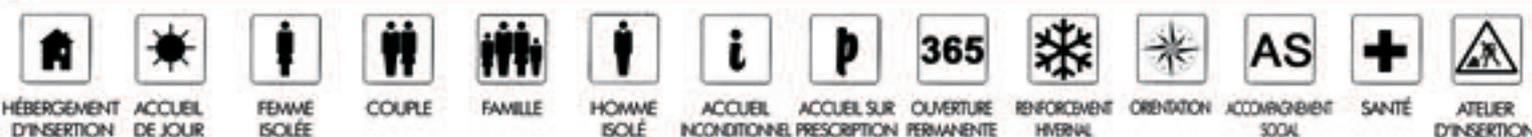
115

VEILLE SOCIALE
TÉLÉPHONIQUE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE

RÉGULATION DE 208 PLACES

☀️ 👤 👤 👤 👤 👤 📞 365





→ **Benoît VIANNAY**
Président

LE FOYER : 60 ANS D'ACCOMPAGNEMENT

LE FOYER VIENT D'ENTRER DANS SA 60^{ème} ANNÉE.

Ses premiers passagers, 11 hommes isolés, ont été accueillis à la même adresse qu'aujourd'hui, (3 rue Père Chevrier à Lyon 7^e) le soir de Noël 1950. Il est noté pour ce jour-là sur le « carnet de bord » des 3 amis fondateurs Georges BELLEVILLE, Gabriel ROSSET et Henri TOURNISSOU : « Nos hôtes sont d'âges et d'origines divers : malades guéris sortis de l'hôpital, détenus libérés, chômeurs, Nord-africains sans emploi ni ressources, petits salariés sans chambre, clochards professionnels... ».

Depuis ce premier soir **LE FOYER a connu un développement extraordinaire** afin de mieux répondre aux besoins et attentes toujours grandissants des personnes isolées, des couples, et des familles sans abri.

Ce développement a été rendu possible grâce au dévouement des premiers « serveurs » puis des salariés, œuvrant dans la complémentarité avec les bénévoles. Il faut ajouter la générosité des donateurs, « petits et grands » et le soutien des collectivités et de l'Etat, sans lesquels n'auraient pas été construits et animés nos centres d'hébergement ou d'insertion, nos ateliers, nos accueils de jour... et les 1.500 logements de la S.A. d'HLM Gabriel ROSSET. Notre fondateur, lui-même, sera émerveillé par l'ampleur de ces réalisations qui ont « poussé comme un arbre, branche par branche, bourgeon par bourgeon... ».

UNE ANNÉE DE MANIFESTATIONS

Tout au long de cette année nous allons fêter les 60 ans du FOYER, 60 ans d'accompagnement des personnes sans abri. A cette occasion une série d'événements sera organisée par des Passagers, des bénévoles et des salariés, des amis et anciens de l'association. Ceci permettra de montrer nos actions concernant l'hébergement, l'insertion, le logement, la santé... des plus démunis.

Ce devrait être aussi le moment privilégié pour interpeller la Société, l'Etat, les collectivités, le monde économique pour leur montrer le chemin déjà parcouru et surtout ce qu'il reste à faire, devant tout ce qui conduit à l'exclusion : solitudes, fragilités psychiques, manque de logements, chômage, difficultés familiales, « situations irrégulières »...

2010 a été proclamée par le Parlement Européen et les Vingt-Sept « Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Ce devrait être pour chacun l'occasion de tendre la main au pauvre, de lui donner toute sa place et la parole pour s'exprimer.

ET DEMAIN ?

Fêter un anniversaire, c'est aussi l'occasion de penser à l'avenir et, comme le faisait Gabriel ROSSET il y a 40 ans, de se poser la question : « Que sera LE FOYER dans 10 ans, dans 20 ans, dans 30 ans ? Si c'est l'œuvre de Dieu, il résistera aux épreuves du temps, aux départs de ses dirigeants, il essaïmera et fera beaucoup de bien. Si c'est uniquement l'œuvre des hommes, de l'amour propre, du savoir faire, il tombera dans l'oubli comme un corps sans âme ».

A nous d'écrire la suite...

REDACTION

Directeur de rédaction :

Benoît VIANNAY

Rédacteur en chef :

Benoît VIANNAY

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Alexandre FREDERICQ /

Sébastien GUTH / Michel LÉVY /

Annie PAPILLON / Robert PIERRON /

Jean-Louis ROCHER / Paul VEYRIRAS.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Martine BUHRIG / Juliette DEWAVRIN /

Michel PAILLARD / Marie-Claude PEZANT /

Catherine POUTEAUX / Pierre REVERCHON.

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2010

Directeur de la publication :

Benoît Viannay

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage :

25.200 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2/3
Editorial	4
BREVES	5
VIE DU FOYER	
Création d'une halte de nuit	6
Carnet	7
Psychiatrie et citoyenneté	8
Un projet un peu fou	8
Echange avec le Cardinal BARBARIN	9
Journée d'entraide 2009	10
Un grand merci !	10
DOSSIER 60 ANS	
60 ans d'accompagnement	11
Historique de l'association (1 ^{re} partie)	11
Hébergement d'Urgence	16
Hébergement d'Insertion	17
L'identité du FOYER (4 ^e partie)	18
CAHIER SOCIAL	
Question à Francis VUIBERT	19
La DDAS devient la DDCS	20
CAHIER ECONOMIQUE	
Brèves	21
SPIRITUALITE ET CULTURE	
Art et compassion	22
INSTITUTIONNEL	
Dons	23

LES ARBRES : SOIRÉE DE CLÔTURE

Dans le cadre de l'opération « Les Arbres de la Solidarité 2009 », **Monsieur Thierry de LA TOUR D'ARTAISE** et le Comité des Amis organisent leur traditionnel dîner de clôture de l'opération au Casino LE LYON VERT **le jeudi 18 mars 2010 à 19h30.**

Le prix des places est fixé à 120 euros par personne. ■

Si vous souhaitez participer à ce dîner, vous pouvez contacter le Service Communication au 04 72 76 73 53.

MESSE

Le Président et les membres du Conseil d'administration, le Directeur et les membres du personnel, bénévoles et salariés, vous invitent à une célébration eucharistique le **samedi 24 avril 2010 à 17 heures à la Basilique de Fourvière.** ■

Un pot de l'amitié clôturera cette célébration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme chaque année, sont conviés les administrateurs, bénévoles, donateurs et salariés de l'Association.

L'Assemblée générale se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon le 29 avril 2010 à 16h30. ■

HÔTEL DE VILLE / 1 PLACE DE LA COMÉDIE 69001 LYON.
MÉTRO A ARRÊT HÔTEL DE VILLE / LOUIS PRADEL.

AGENDA

→ 27 FÉVRIER :

Dans le cadre des 60 ans, L'HÉBERGEMENT D'INSERTION est à la fête le samedi 27 février à partir de 14h00. LA CHARDONNIERE / 65, GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE

→ 6 ET 7 MARS :

Quête sur la voie publique

→ 18 MARS :

Soirée de clôture de l'opération Les Arbres de la Solidarité 2009 au Casino LE LYON VERT.

Voir ci-contre

→ 24 AVRIL :

Messe à la Basilique de Fourvière à 17h.

Voir ci-contre

→ 29 AVRIL :

Assemblée Générale – Hôtel de Ville de Lyon à 16h30.

Voir ci-contre

60^{ème} QUÊTE DU FOYER

La soixantième quête annuelle sur la voie publique dans le département du Rhône aura lieu les **6 et 7 mars 2010.** Dans le même temps, nous entrons dans le 60^e anniversaire de la création du FOYER.

Gabriel ROSSET, dès les débuts de l'association, souhaitait qu'il y ait une complémentarité entre les ressources publiques et la générosité des particuliers, ce qui permet à l'association de conserver sa capacité d'innovation et d'indignation.

Aussi, pour cette 60^{ème} quête nous aurons à cœur de rappeler à chacun que nous devons tous nous sentir concernés par la condition des personnes sans abri, et leur apporter un soutien, par une présence, un regard ou une aide financière.



A l'image de Gabriel ROSSET (il quêtait tous les ans à l'entrée de la Brasserie Georges) nous lançons un appel à tous les volontaires, jeunes et moins jeunes, qui voudraient, durant ce week-end, donner un peu de leur temps, pour quêter dans leur quartier, leur paroisse ... et, ainsi, sensibiliser les concitoyens à l'action menée par LE FOYER auprès des plus démunis de la Région. ■

VOUS AUSSI, REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES !

Pour cela contactez le Pôle bénévoles : Tel. 04 72 76 73 85

ou le standard de l'association : Tel. 04 72 76 73 53.

Mail : benevolat.fndsa@wanadoo.fr

DISPOSITIF HIVERNAL

CRÉATION D'UNE HALTE DE NUIT



Les grandes métropoles, telles que Lyon, sont de plus en plus confrontées à la multiplication des lieux de "squat" et de campement. Par ailleurs, une cinquantaine d'hommes ou de femmes isolés ne souhaitent pas rejoindre les structures d'hébergement, mais représentent une part importante du public des accueils de jour. Pourtant la métropole lyonnaise ne dispose pas d'une structure permettant de proposer la nuit un panel de services proches de ceux de l'accueil de jour sans la contrainte d'accepter un hébergement.



L'ACCUEIL À LA PORTE DU CENTRE GABRIEL ROSSET

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

Depuis le printemps 2009, près de 150 personnes en moyenne se trouvent dépourvues de solution d'hébergement, et notamment de nombreuses familles. Le 115 du Rhône, le Samu Social et toutes les associations impliquées dans le secteur de l'hébergement éprouvent de vives difficultés à supporter ce surcroît d'activité, la tension qu'il génère, et l'absence de solutions à apporter. LE FOYER participe déjà activement à l'hébergement d'urgence sur le Rhône puisqu'il est le pourvoyeur principal de places d'accueil d'urgence au 115, qu'il a reconduit le dispositif d'hébergement hivernal à Villefranche-sur-Saône et a ouvert pour la première fois une Halte de nuit le 1^{er} décembre. De son côté, l'Etat, par l'intermédiaire des services de la DDASS et de la Préfecture, partage ce constat de pénurie actuelle et ont pris la décision, au mois de décembre, de louer temporairement une centaine de chambres d'hôtel.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration du FOYER, comme l'a voulu son fondateur Gabriel ROSSET, a décidé de trouver des solutions de mise à l'abri pour les ménages à la rue et particulièrement les jeunes enfants. Ainsi, LE FOYER a activé le 15 décembre un hébergement immédiat d'une quarantaine de personnes en familles se trouvant sans solution, par la location de chambres d'hôtel supplémentaires jusqu'au 1^{er} avril.

Les ménages hébergés à l'hôtel sont prioritairement choisis par le 115 et le Samu Social au sein des structures d'hébergement d'urgence. Le coût total de cette action, d'environ 80 000 €, est supporté par LE FOYER sans demande de subventions à l'Etat ou aux collectivités locales. ■

C'est pourquoi LE FOYER a proposé comme nouvelle approche de ce public fuyant les lieux classiques de prise en charge, une halte dans son errance, tout en lui garantissant de ne pas se sentir "enfermé" dans un cadre pré-établi trop rigide. Cette expérimentation s'est notamment appuyée sur l'expérience menée par l'Ordre de Malte en région parisienne. Nous avons donc retenu le principe d'un dispositif innovant d'accueil inconditionnel de nuit, sans hébergement.

Ainsi, depuis le 1^{er} décembre, grâce au soutien de l'Etat, cette halte de nuit peut accueillir chaque nuit 30 usagers, isolés ou en couples. Ouvert de 23h à 6h, l'accueil est basé sur une simple relation d'écoute, animé par des salariés et des bénévoles, sans attendre des personnes accueillies un quelconque projet, mais en souhaitant pouvoir le faire émerger et organiser son

orientation dès sa formulation. Situé dans les locaux du 68 rue Sébastien Gryphe à quelques mètres du Centre Gabriel ROSSET, les usagers peuvent bénéficier également d'une collation, de prestations d'hygiène (douche, lavage du linge...), d'un vestiaire, d'une bagagerie...

Deux salariés sont chargés de l'accueil, l'écoute et la sécurité des personnes. Nous recherchons actuellement des bénévoles supplémentaires, souhaitant s'investir dans cet accueil original mais contraignant en termes d'horaires.

Depuis son ouverture, la Halte de nuit n'a cessé de voir sa fréquentation augmenter. D'une dizaine de personnes accueillies seulement début décembre, la fréquentation du mois de janvier atteint la trentaine comme imaginée lors de la conception du dispositif. Un public méconnu de notre association semble y trouver un réconfort et une écoute qui permet même, pour certains, d'accepter dorénavant d'être finalement hébergés.

CARNET

PASSAGERS

■ Monsieur **Gilles ALIAS**, passager du Centre Gabriel ROSSET, accompagné par le Pôle d'Accompagnement Renforcé est décédé le 23 décembre 2009 à l'âge de 60 ans,

■ Monsieur **Abdembil BEN TAHEUR**, Passager de l'accueil de jour La Rencontre est décédé le 31 décembre 2009,

■ Monsieur **Michaël BLAISE**, ancien passager du CHRS Eugène Pons, est décédé le 29 décembre 2009 à l'âge de 25 ans,

■ Monsieur **Bernard DAVID**, Passager du Relais SOS, est décédé le 22 septembre 2009 à l'âge de 60 ans,

■ Monsieur **Jean-Pierre RICHARD**, passager du Centre Gabriel ROSSET est décédé le 23 décembre 2009 à l'âge de 53 ans,

■ Monsieur **Abderahmane SALMI**, ancien Passager du Centre Gabriel ROSSET, est décédé le 10 novembre 2009 à l'âge de 23 ans,

■ Monsieur **Fabrice MAGAT**, passager du centre Gabriel ROSSET accompagné par le Pôle d'Accompagnement Renforcé est décédé le vendredi 25 décembre, à l'âge de 41 ans.

BÉNÉVOLES

■ Monsieur **Raymond ROCHE**, bénévole à la Main Tendue, est décédé le 9 octobre. Raymond, brancardier de Lourdes de longue date était quêteur sur Villefranche pour LE FOYER depuis longtemps ; en 2001, il n'hésita pas une seconde pour rejoindre La Main Tendue. Fidèle serviteur, ayant le souci des autres (malgré des ennuis de santé), il était toujours présent lorsque l'on avait besoin de lui,

■ Monsieur **André CHADIER**, bénévole à l'accueil du soir le samedi au centre Gabriel ROSSET, est décédé le 27 octobre 2009, à l'âge de 74 ans.

MICHELLE, TU NOUS MANQUES !



Michelle MARTINEZ née le 19 juillet 1945 nous a quittés le 24 novembre 2009. Après une vie professionnelle bien remplie, elle est entrée en mars 2005 comme bénévole à l'association. Cela fait 5 ans et pourtant nous avons

l'impression de l'avoir toujours connue.

Son rayonnement, son dévouement, sa gentillesse, son assiduité lui ont permis d'être connue et appréciée de tous et plus particulièrement des bénévoles des activités marchandes. Elle savait communiquer, demander l'avis des autres, gérer les problèmes, dire les choses avec un grand souci de transparence. Elle avait sans cesse le souci de trouver des solutions pour que chacun ait plaisir à venir, à partager un moment avec les autres et se sentir bien à leur poste.

Michelle nous donnerait ce dernier conseil en rappelant que : « *L'amitié double les joies et réduit les peines de moitié* » (citation de Francis BACON)

Michelle, nous ne t'avons peut-être jamais dit combien on t'appréciait et combien on t'aimait. Ce ne sont pas de vains mots, nous sommes si heureux de t'avoir connue que nous pouvons t'assurer que tu as laissé un grand vide après ton départ.

Comme nous l'a dit un ami du FOYER à l'annonce de son décès : « *Michelle a fait partie de ces bénévoles à la générosité contagieuse qui font la marque du FOYER...* » ■

Marie-Claude PEZANT

LES MATTHIEU



Meurtris par la mort accidentelle de leur fils aîné, Lucien et Yvonne MATTHIEU ne pouvaient plus vivre dans les lieux « où tout leur rappelait le souvenir de ce fils ». Ils quittèrent l'Alsace pour Lyon avec le désir de vivre auprès des sans-abri.

Ils arrivent au FOYER en 1969, acceptent de loger dans une chambre inconfortable et se mettent à la disposition de Gabriel ROSSET - ils s'étaient connus à Paris lorsqu'ils étaient étudiants.

M. et Mme MATTHIEU, professeurs tous deux, ont eu des débuts difficiles au FOYER, surtout pour Yvonne affectée d'office à la cuisine. Elle nous le dira plus tard : elle n'avait ni goût, ni compétence pour la cuisine ! Lucien, lui, aidait à l'accueil des sans-abri tout en gérant les dossiers des « Employés au pair ». Puis ils se sont installés à Caluire à La Rochette acquise peu de temps avant leur arrivée. La cité comprenait 90 logements pour familles avec enfants. Là, ils ont trouvé leur place selon leurs compétences : ils ont ouvert une étude du soir, quotidienne, où les enfants venaient faire leurs devoirs, demander des explications sur ce qu'ils n'avaient pas compris à l'école. Yvonne entretenait des contacts réguliers avec les enseignants des écoles publiques du quartier pour aider au mieux les enfants. Combien d'entre eux, logeant dans la cité de La Rochette dans les années 1970-80 – ils sont aujourd'hui des adultes – nous ont dit avoir réussi leurs études grâce à l'aide de nos amis MATTHIEU.

Yvonne, 97 ans, vient de décéder, elle est inhumée au cimetière de Strasbourg Nord auprès de son époux et de son fils. Nous disons à Odile, à Pierre, notre sympathie et notre reconnaissance pour avoir, un jour, accepté le départ de leurs parents pour servir dans la « famille » du FOYER. ■

Annie PAPILLON

PSYCHIATRIE ET CITOYENNETÉ

210 personnes ont participé au colloque du FOYER sur « Psychiatrie et Citoyenneté » le 13 octobre 2009 à Lyon. Celui-ci se déroulait en même temps que le forum de la Ville de Lyon sur psychiatrie et logement. Le « succès » de ces colloques simultanés révèle la question prégnante des troubles psychiatriques et de la prise en charge des personnes qui en sont affectées dans notre société.

Martine BUHRIG a ouvert le colloque en développant des regards multiples sur la complexité des soins à partir d'une recherche anthropologique effectuée auprès d'une trentaine de passagers des Accueils de Jour de Lyon.

Au bout d'un dédale de pièces, à l'extrémité sud du bâtiment, les quatre hommes retrouvent avec plaisir leur lieu de travail. Une cuisine attenante leur permet de se retrouver le midi pour déjeuner. LE FOYER leur sert le repas sur place.

Avec leur équipe d'usagers, Jean et Marie-Noëlle BESANÇON nous ont fait part de l'expérience innovante de LA MAISON DES SOURCES et de l'association LES INVITES AU FESTIN à Besançon. En

réaffirmant l'impact de la vie communautaire avec un « vivre ensemble » dans le respect et la responsabilisation, ils posent la question de nouvelles prises en charge des personnes en souffrance psychique sans que celles-ci ne soient réduites à une stigmatisation ou à un rôle passif de malades.

Après avoir parcouru l'histoire de la psychiatrie depuis le début du vingtième siècle, Bernard JOLIVET, psychiatre et psychanalyste, a mis l'accent sur l'indispensable évolution des hôpitaux et structures de soin psychiatriques, ainsi que sur la nécessaire mobilisation des citoyens.

Avec Franck BIASINI, la troupe théâtrale des accueils de jour du foyer a donné la première partie de leur spectacle sur « Cessez l'acharnement, écoutez-nous », faisant ressentir, avec beaucoup d'humour et d'émotion, les angoisses et les aspirations des personnes en souffrance qui ont participé à la création de cette pièce.

Les débats, animés par Nadine MICHEL, coordinatrice de la Commission inter-associative, et Michel BON, psychiatre, se sont poursuivis autour d'un repas convivial. Puis

deux tables rondes ont présenté quelques points-clé et réflexions ; d'une part sur les approches citoyennes en santé mentale - avec le point de vue des psychiatres Jean FURTOS et Jean-Christophe VIGNOLLES et celui du social avec Patrick CHASSIGNET; d'autre part sur l'impact des participations citoyennes sur les politiques publiques en santé mentale dans la ville, avec François AUGUSTE, Vice-Président du Conseil Régional Rhône-Alpes et Dominique BOLLINET, Maire du 4^e arrondissement de la Ville de Lyon comme acteurs politiques et Aleth HENRY comme coordinatrice de l'UNAFAM.

Ce colloque a été très apprécié par la plupart des participants, notamment à travers l'approche novatrice des INVITES AU FESTIN, en particulier pour les travailleurs sociaux, à qui étaient offertes d'autres pratiques intégrant la participation des usagers. Les regards croisés entre psychiatres, politiques, associations et usagers ont, également nourri bien des réflexions ! ■

Martine BUHRIG

UN PROJET UN PEU FOU ?

UNE SOIRÉE CGPME AU CENTRE DE TRI TEXTILE, POURQUOI PAS !

La CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), regroupant divers chefs d'entreprises de la Région, présidée par François TURCAS, soutient de longue date notre association. Elle a accepté d'organiser sa traditionnelle rencontre « Anciens et Nouveaux adhérents » au FOYER.



© PHOTO JEAN-PAUL LEMERCIER

A l'origine de cette rencontre originale, Marie-Pierre Caille, membre du Comité des Amis du FOYER et qui, face à l'étendue des besoins de l'association, a imaginé ce rapprochement particulier.

Le lieu a été trouvé tout naturellement : Quel meilleur endroit qu'un Atelier d'Insertion pour accueillir des chefs d'entreprises ? Ainsi, le Centre de Tri Textile, vidé de ses espaces de travail, a pu, le temps d'une soirée, accueillir 400 membres de la Confédération.

Bravo et merci à toute l'équipe de la CGPME et à Marie-Pierre, pour l'organisation, avec LE FOYER, de cette grande rencontre le 3 décembre dernier Rue de Toulon. Elle aura permis de nouer des liens encore plus étroits avec le tissu économique, tout en faisant la promotion des différentes possibilités de soutien à notre action (dons au titre de l'ISF, dons en nature, Arbres de la Solidarité, mission Emploi Formation ...) ■



PHOTO © FERRUCCIO NUZZO



Un temps d'échange, organisé par LE FOYER et le diocèse de Lyon, entre des personnes sans abri et le Cardinal Philippe BARBARIN s'est déroulé le vendredi 13 novembre 2009 à l'Accueil Saint Vincent. Ce moment était largement ouvert aux partenaires de la commission Inter-associative et aux paroisses lyonnaises.

UN TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE CARDINAL BARBARIN

quent de l'Islam pour tuer, ce ne sont pas des musulmans mais des terroristes », Jean-Philippe a expliqué qu'il servait les personnes sans abri « pour qu'elles se sentent mieux dans les Accueils de Jour », etc.

Les participants se sont étonnés, comme le Père Bruno MILLEVOYE, responsable du service interdiocésain de la solidarité, « de la force de ces échanges et de la simplicité avec laquelle les uns et les autres se sont exprimés ». Chacun s'est senti touché par leur profonde humanité.

Puis Philippe LANSAC a animé la rencontre avec le Cardinal, retransmise intégralement par RCF. Dans les échanges qui ont suivi, Benoît VIANNAY et Martine BUHRIG ont tout d'abord présenté l'œuvre du FOYER et le contexte de cette rencontre. Monseigneur BARBARIN a dit combien il était touché par le témoignage de solidarité développé par LE FOYER, ainsi que par la figure de Gabriel ROSSET. Puis une dizaine de femmes et d'hommes, vivant dans la rue ou dans le dispositif d'urgence

sociale, ont été délégués pour exprimer leurs vécus et leurs interrogations. Monseigneur BARBARIN a répondu en entrant en résonance avec chacun d'eux, « très touché par leur vérité et leur simplicité ».

La plupart des participants sont allés prier à la cathédrale avec le Cardinal. C'est avec beaucoup d'émotion que les personnes sans abri ont porté en procession certaines grandes figures de témoins engagés auprès des pauvres : Mère Térésa, Jeanne GARNIER, Adélaïde PERRIN, Gabriel ROSSET, etc.

Fruit d'un dialogue interreligieux qui se développe avec les personnes sans abri depuis 1996, dans un contexte douloureux au moment où le volet hivernal du dispositif d'urgence sociale se mettait en place, ce moment fort a été marqué par l'espérance et la foi, source d'une solidarité qui s'est faite tangible ce jour-là jusque sur les ondes. ■

Martine BUHRIG

À partir d'un film réalisé par Franck BIASINI et Martine BUHRIG sur « Paroles d'humanité et de foi » avec les personnes sans abri, cinq petits groupes se sont constitués, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer : Solange a crié son dégoût d'une société qui laisse des femmes à la rue ; Yves a expliqué comment il avait pu obtenir une maison à la campagne et la foi qui lui donnait la force de vivre dans une pauvreté radicale « comme Mère Térésa » ; Paul a partagé ses interrogations sur les valeurs humanistes pour lesquelles il se bat comme athée ; Florette a réaffirmé que « l'Islam, c'est l'amour de Dieu et l'amour des autres, et que ceux qui se revendiquent

LES JOURNÉES D'ENTRAIDE 2009 : UNE REUSSITE !

Il n'était pas encore 9 heures ce samedi 14 novembre 2009, qu'une foule immense se pressait en rang par quatre devant la porte du Palais des Sports de Gerland à l'occasion des Journées d'Entraide, la Grande Brocante du FOYER. Puis, les portes sont ouvertes : c'est la course, une vraie déferlante, un tsunami !

Dans le hall d'entrée on trouve gravures et tableaux, et on pénètre dans le hall central : le premier stand est celui des jouets largement fréquenté par des parents en quête de cadeaux pour Noël. Il voisine avec le comptoir des livres offrant un vaste assortiment d'ouvrages, et de l'autre côté un grand comptoir avec des piles de linge de maison, joliment ceintes de rubans de couleur.

Plus loin le stand brocante dont le succès est toujours assuré, et celui des bijoux. Enfin, à l'extrémité opposée à l'entrée, les meubles : fauteuils, canapés et guéridons voisinent avec berceaux, tabourets de pied, tables de toutes époques et tous styles.

Le plus grand stand est celui de l'habillement où, dans un défilé incessant, les acheteurs ont pu choisir, sur une bonne cinquantaine de portants, manteaux, robes, vestes et pantalons, anoraks et parkas et même quelques beaux manteaux de fourrure. Il y règne une frénésie d'achats pour des articles de qualité à prix

modique satisfaisant un large éventail de clientèle.

Mais sait-on l'immense déploiement d'énergie qu'il a fallu mettre en œuvre pour organiser ces deux journées ?

Six mois à l'avance les objets les plus intéressants sont sélectionnés pour assurer un certain standing à cette vente ; cela représente, entre autres, une centaine de portants de vêtements, presque 500 cartons de jouets vérifiés et reconditionnés, et plus de 60 malles d'objets de brocante. Ensuite il a fallu emballer tout cela, puis une noria de camions l'a acheminé à Gerland où une trentaine de bénévoles et une vingtaine de personnes en insertion ont, à partir du jeudi, manutentionné, débarrassé, disposé tous les objets, tandis que le lundi suivant était consacré aux opérations inverses.

En définitive, cette grande vente été une réussite : 9.500 entrées estimées (fréquentation en légère baisse) et une recette de 260.000 €.

LE FOYER, peut témoigner sa gratitude aux 300 bénévoles qui, dans la bonne humeur, ont assuré le succès de ces journées, comme aux visiteurs qui sont venus associer bonnes affaires et bonne action, sans oublier la Municipalité qui a mis gracieusement à notre disposition le Palais des Sports.

Et puis comment ne pas évoquer le souvenir de Gabriel ROSSET représenté par cette immense photo qui dominait les gradins ? Les yeux abrités par son légendaire béret noir, il semblait contempler avec le regard bienveillant qui le caractérisait, un genre de compétition inhabituelle en ces lieux : celle de la générosité contre la précarité. ■

Pierre REVERCHON

UN GRAND MERCI !

Un grand merci au nom des Passagers et Résidents, pour les bons moments passés ensemble lors des Fêtes de Noël et du Jour de l'An 2010.

Pour la veillée de Noël, Monseigneur BATUT, évêque coadjuteur de Lyon, et le Père LETOURNEL du Prado, ont transformé notre réfectoire en véritable « Cathédrale ». Ils ont concélébré cette messe, première étape de la période où nous fêtons les 60 ans de la fondation du FOYER. Nous étions accompagnés en musique par André BONHOMME, son fils Arnaud et Florent JOUFFROY. Plus modestement à la Chardonnière, la messe était concélébrée par le Père Georges COTTIN, Lionel BARBE et François ASENSIO, diacres.

Pendant le repas du jour de Noël, au Centre Gabriel ROSSET et à la Chardonnière, les cuisiniers et les bénévoles ont servi plus de 350 convives, qui ont reçu chacun un présent. Au FOYER la distribution de sacs à dos et de gants fut très appréciée. A la Chardonnière, les enfants et les parents venus des différentes structures de l'association ont pu assister à un concert donné par Steve WARING, le célèbre chanteur pour enfants, accompagné pour l'occasion par sa femme, ses fils et Patrice KALLA.

Citons parmi ceux qui ont apporté leur soutien à ces fêtes de fin d'année : Le Collège et Lycée Saint Charles de Rillieux, le Collège Gabriel Rosset, le Collège et Lycée Saint Just - Saint Irénée, le Collège Saint Charles de Champagne, l'Aumônerie de Champagne au Mont d'Or, l'École Saint Charles de Charly, La Xavière, Chevreur, l'Aumônerie de la Bièvre à la Côte Saint André, la Fondation d'Auteuil à la Côte, Saint Thomas d'Aquin, le Collège et Lycée Bellevue, l'Externat Sainte Marie, l'École de La Salle, l'École Jeanne d'Arc, l'Auditorium de Lyon, la société April, l'Aumônerie Saint Pierre et Saint Paul en Val d'Azergues, l'Institution Saint Charles à Vienne, le Collège Fénelon, les restaurants Le CAFFE MILANO et la Buvette Grandclément... et tous ceux que nous aurions pu oublier !

UN GRAND MERCI à tous les bénévoles, groupes de jeunes, écoles, collèges, lycées, aumôneries, et aux entreprises qui ont permis que ces journées difficiles pour nos passagers et résidents soient pleines de Sérénité, de Joie et d'Espérance ! ■

Michel PAILLARD

Responsable du Pôle bénévoles



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI 60 ANS D'ACCOMPAGNEMENT



La veille de Noël 1950, s'ouvrait le premier centre d'accueil de l'association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. 60 ans après, l'association a développé son offre d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion, s'adaptant, au fil des ans, aux divers visages de la précarité.

Tout au long de l'année 2010, LE FOYER fêtera son soixantième anniversaire et rappellera toutes les actions menées pour accompagner les sans abri vers une vie meilleure.

Autour de ses missions fondatrices et de ses 7 métiers, des temps d'échanges, des colloques, des ani-

mations, des articles, des expositions... marqueront l'année 2010.

Citons dans le désordre : une exposition sur l'Hébergement d'Urgence est visible au Centre G. ROSSET, une après-midi festive sera organisée à la Chardonnière, la plantation du 2.000^e Arbre de la Solidarité Place Bellecour, une fresque est prévue sur le mur du centre 3 rue Père Chevrier, un colloque sur l'accompagnement devrait se dérouler en octobre, une rue devrait porter le nom du fondateur, un voyage pour les employés en insertion va être organisé, etc...

L'Arche sous l'Arc en Ciel témoignera de l'action menée depuis 60

ans, retracera au fil des pages la vie de l'association, détaillera par des articles les missions qui l'animent, mettant en valeur, acteurs, amis et bénéficiaires de ces différentes structures.

Vous retrouverez dans ce premier numéro du soixantenaire, un dossier consacré à ces 60 ans d'accompagnement des personnes sans abri avec, en premier lieu, les 15 premières années de l'Association, est les 3 premières thématiques abordées à savoir :

- L'Hébergement d'Urgence
- L'Hébergement d'Insertion,
- La Charité et les Ressources

HISTORIQUE

PREMIÈRE PARTIE : 1950 – 1964

■ **24 MAI 1950** : Déclaration à la Préfecture du Rhône d'une association Loi 1901 : « FOYER DES SANS ABRI ».

Les membres du bureau sont : Jean ESCOFFIER président, Jacques MEYER et Jean-Marie ARNION vice-présidents, Charles CABASSON trésorier, Georges BELLEVILLE secrétaire. Les Membres : Messieurs BELLEMAIN et Gabriel ROSSET.

Conscients des difficultés rencontrées par les personnes sans logis, ils cherchent un lieu pour les accueillir.

■ **23 décembre 1950** : C'est l'ouverture du premier asile de nuit du FOYER. Dans un café à comptoir « Au Monde Nouveau », 3 rue Dumoulin dans le 7^e arrondissement de Lyon (l'actuelle rue Père Chevrier), les premiers bénévoles (les Serviteurs)



SUITE AU VERSO →

accueilleront ce soir-là 11 malheureux.



Georges BELLEVILLE, l'un des trois fondateurs de l'association, note sur son « Carnet de bord » la description des premières heures du FOYER :

« La population accueillie est rapidement nombreuse. Plus de 40 lits ! Nos hôtes sont d'âge et d'origine divers : malades guéris sortis de l'hôpital, détenus libérés, chômeurs, Nord-africains sans emploi ni ressources, petits salariés sans chambre, clochards professionnels.

Nous nous heurtons à des difficultés d'organisation matérielle : hygiène (il n'y a pas de douches), désinfection, organisation de la surveillance par les bénévoles, mise en ordre d'un vestiaire et raccommodage des vêtements...



Les difficultés pour créer l'esprit de la maison sont plus importantes : beaucoup de nos hôtes sont découragés, quelques-uns boivent... Nous exigeons un instant de silence tous les soirs pendant lequel prient ceux qui le veulent.

Des appuis sont venus : le Frère BENOIST nous a obtenu un don de 25 kilos de pain chaque semaine.



Une permanence est assurée deux fois par semaine par un interne de Saint Joseph. Un jeune permanent, Bernard BONNET, étudiant en comptabilité, a, malgré sa jeunesse, les qualités requises pour s'imposer parmi ces hommes. Une personne, Octavie, s'est engagée par dévouement au FOYER, sa surdité la confine au raccommodage (...)



■ **Janvier 1951** : Gabriel ROSSET, bien que très occupé par son métier de professeur, passant ses vacances à aider ses élèves, écrit : « J'acceptais, au nom de la Paroisse universitaire, et avec l'appui de deux collègues et amis avec qui je vivais fraternellement (NDLR : Georges BELLEVILLE et Henri TOURNISSOU), la responsabilité de ce nouvel asile de nuit ».

■ **30 avril 1951** : Premier compte rendu de l'activité de l'association.

« Depuis l'ouverture, 420 hommes ont été accueillis.

La durée moyenne de séjour est de un mois mais certains ne restent que quelques nuits. Nous disposons de 49 lits et paillasse de secours (...). La priorité est donnée à ceux qui sortent d'hôpital ou de prison. C'est un



crève-cœur de refuser l'entrée à des malheureux (...)

Nous avons distribué des vêtements à 200 hommes. Des lavabos et des douches sont installés. Nous donnons une soupe chaude le matin et le soir ou un casse-croûte. Nous demandons, après 3 jours de gratuité, une participation financière pour la nuit.

La population que nous accueillons est exclusivement constituée d'hommes seuls. Ils ont dans l'ensemble du travail. Il y a des mutilés de guerre et des grands pensionnés qui ont eu l'imprudence de dépenser leur trimestre et attendent le prochain.



donateurs et amis de l'association. « L'Arche est un pont qui relie des hommes qui s'ignorent, d'une rive à l'autre – elle est celle d'un pont sous lequel on peut s'abriter – elle veut aussi rappeler l'Arche de la Nouvelle Alliance ».

Depuis l'ouverture de l'Asile de nuit jusqu'à cette date, l'association a hébergé **4.800 hommes**.



LE FOYER crée un « **Service Logement** » qui a pour mission d'enregistrer les demandes de la part des familles sans logis, mal logées ou habitant des bidonvilles.

■ **Juillet 1954** : Grâce à l'achat d'une propriété « Le Rosaire » à La Mulatière, LE FOYER aménage et crée sa **première cité pour des familles** : « **Le Bocage** ». **34** familles y seront accueillies.

Il y a aussi des hommes âgés sans ressources, des concierges expulsés de leur loge, des malades en instance d'être reçus à l'hôpital. Des grands tuberculeux qui couchaient dehors ont été reconnus chez nous et ont été orientés à l'hôpital Saint Luc (...)

Demeure un fléau redoutable : l'ivrognerie. »

■ **7 décembre 1951** : l'association est placée sous la protection de Marie. Elle se nomme désormais « **LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI** ».

■ **ÉTÉ 1953** : Grâce à des dons, l'association construit un nouvel immeuble rue Sébastien Gryphe, accolé au café comptoir, permettant l'accueil de 140 hommes sans abri, avec un réfectoire et des douches. « Ici nous sommes en plein évangile ! » Tels seront les mots du Cardinal GERLIER lors de l'inauguration des nouveaux locaux à Noël.

■ **13 mars 1954** : A la suite de l'invitation par LE FOYER, l'Abbé Pierre vient à Lyon et lance un appel à la Bourse du Travail. Il visite ensuite l'association, et, reconnaissant le travail accompli auprès des hommes sans abri, incite les fondateurs du FOYER à créer des logements d'urgence pour accueillir **des familles**.

■ **15 avril 1954** : Parution du premier numéro du journal du FOYER « L'ARCHE sous L'Arc en Ciel ». Il remplace les comptes rendus envoyés chaque trimestre aux



SUITE AU VERSO →



■ **1956** : Gabriel ROSSET est élu Président du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

■ **5 mars 1957** : L'association est reconnue d'utilité publique.

■ **15 mars 1957** : En 3 ans, LE FOYER a construit **280 logements d'urgence** sous forme de chalets, de maisonnettes, d'appartements et de maisons coupoles, pour des familles sans logis ou mal logées notamment celles des bidonvilles de



Gerland, Villeurbanne ou Saint Priest. Il gère aussi un centre d'accueil pour **hommes isolés** et un foyer pour **femmes**.

■ **De 1955 à 1958** : LE FOYER achète et aménage maisons de maîtres, anciens couvents, usines désaffectées, anciennes écoles privées, etc. Rue Père Chevrier, le café est démoli pour laisser place à la construction d'un immeuble qui



■ **Novembre 1954** : LE FOYER propose à des Passagers de l'asile de nuit d'être « **Employés au Pair** », en travaillant sur les chantiers de construction de logements d'urgence. Pour ceux qui ne peuvent se rendre sur les chantiers, des **Ate-liers** sont créés (bûchettes d'allumage, reliure, mise en presse...)

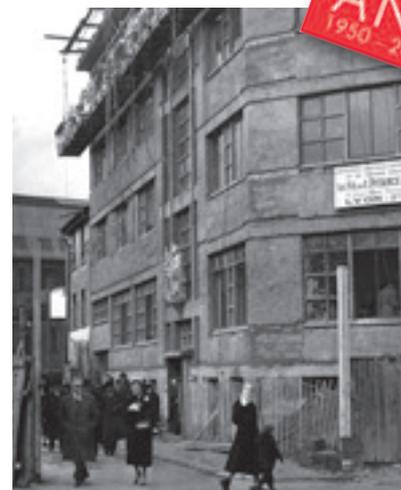
■ **1954** : Première **Vente de Charité de l'association**. La **Quête sur la voie publique** est organisée dès 1951.



permettra de recevoir également des familles.

■ **Décembre 1960** : Outre le **Centre d'Hébergement** pour 210 hommes, la **Maison d'Accueil** pour 18 familles au 3 rue Père Chevrier dans le 7ème arrondissement de Lyon, **Le Foyer Féminin** 79 rue Eugène Pons dans le 4^e arrondissement de Lyon, **LE FOYER a créé 530 logements d'urgence dans la région Rhône-Alpes au sein de 28 cités**.





■ **29 Juin 1964** : Le Préfet du Rhône écrit au Président du FOYER : « Je viens de constater qu'au cours du deuxième trimestre de cette année, les trois derniers bidonvilles de l'agglomération lyonnaise – rue de la Boulangère et rue des Poilus à Villeurbanne ainsi qu'aux abords de l'ancienne route nationale à Bron – ont été résorbés. Cette tâche délicate et de longue haleine n'a pu être menée à terme sans heurt qu'avec le concours efficace d'associations spécialisées, et notamment celui du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI que vous présidez... »

■ **Mars 1964** : Gabriel ROSSET écrit « Il y a juste 10 ans, après 4 ans d'existence consacrée à l'accueil des isolés [...] notre œuvre a pris un nouveau tournant en s'occupant des familles. Tous les augures prévoient que la crise du logement durera encore au moins 10 ans et que, pendant ce temps, il faudra que les pouvoirs publics s'intéressent au relogement d'urgence. Ce qui les en empêche c'est l'expérience manquée des cités de la région parisienne qui sont redevenues des bidonvilles. Rien ne serait plus utile à la cause des sans logis que de réussir l'expérience contraire. Il nous faut donc travailler de toutes nos forces à l'entretien de nos cités et à une promotion sociale. »

■ **31 décembre 1964** : L'association, en **14 années** d'existence, a réalisé :

- **35** cités d'urgence offrant **591** logements d'urgence pour des familles
- un asile de nuit pour **210** hommes seuls
- un Foyer pour **100** jeunes travailleurs
- un Foyer pour **32** femmes.



PROGRAMME DES 60 ANS

DÉCEMBRE 2009	LANCEMENT DES 60 ANS DU FOYER
JANVIER 2010	HÉBERGEMENT D'URGENCE
FÉVRIER 2010	HÉBERGEMENT D'INSERTION
MARS 2010	CHARITÉ ET RESSOURCES
AVRIL 2010	GABRIEL ROSSET
MAI 2010	ACCUEILS DE JOUR
JUIN 2010	BÉNÉVOLAT
JUILLET 2010	ATELIERS D'INSERTION
SEPTEMBRE 2010	SANTÉ
OCTOBRE 2010	ACCOMPAGNEMENT
NOVEMBRE 2010	BRIC A BRAC
DÉCEMBRE 2010	CLÔTURE DES 60 ANS DU FOYER

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

LE PREMIER ACCUEIL

LE CENTRE GABRIEL ROSSET

→ Historiquement, l'Hébergement d'Urgence fut la première mission de l'association. « LE FOYER, c'est une porte qui s'ouvre, une main tendue, un refuge », écrivait Gabriel ROSSET dans « L'Arche sous l'Arc-en-Ciel », en mai 1967. Et, dans la même revue, en 1973, il définissait encore LE FOYER comme « une oasis de chaleur humaine dans la ville anonyme de la nuit ».



© PASCAL DELOICHE - GOODONG

places qui furent ainsi mobilisées par le FOYER, dont 194 furent mises à la disposition des personnes orientées par la veille sociale téléphonique, le 115. Tout au long de l'hiver, 1.915 personnes, de toutes origines, de toutes nationalités furent hébergées dans les trois centres. 2009, du fait de la crise qui secoue notre société, a vu croître la demande d'hébergement d'urgence de manière exponentielle (+28 % sur l'année). Certains jours, le 115 a pu recevoir jusqu'à 800 appels.

Conscient de la nécessité de mettre en place constamment des formes nouvelles d'hébergement d'urgence, le FOYER a pris, au seuil de cet hiver 2009-2010, deux initiatives susceptibles de venir compléter le dispositif décrit ci-dessus (voir l'article « Création d'une Halte de Nuit »).

Mais au-delà de la statistique, du fonctionnement des structures, de la gestion quotidienne des centres d'hébergement d'urgence qui se doit d'être de plus en plus rigoureuse et efficace, reste l'impérieux devoir pour tous ceux qui s'y impliquent de ne jamais oublier la genèse du Foyer et les généreuses intuitions des pionniers. In fine, ce sont toutes ces femmes et tous ces hommes, défaits par la vie et que submerge parfois la souffrance qui, seuls, importent.

En juillet 1958, dans le n°17 de l'Arche, Gabriel ROSSET écrivait : « Je remarque seulement que le déracinement social est souvent un déracinement de l'amour ». L'observation est intemporelle, elle demeure pleinement d'actualité. Elle implique perpétuellement de relever de nouveaux défis. ■

Michel CATHELAND

* VOIR L'ÉTUDE MENÉE PAR LE COE : « HÉBERGEMENT D'URGENCE : MODÈLE PÉRIMÉ » ?

Des sept activités qui sont celles du FOYER aujourd'hui, il est probable que c'est à l'Hébergement d'Urgence que ces définitions s'appliquent de la façon la plus adéquate. Les centaines de Passagers accueillies désormais chaque soir au centre Gabriel ROSSET, à l'Auberge des Familles ou au FOYER de Villefranche ne sont pas si différents des onze premiers qui se présentèrent au soir du 24 décembre 1950 au 3, Rue Dumoulin. Leurs souffrances sont les mêmes, leurs attentes identiques, leurs rêves et leurs espoirs similaires. Comme il y a 60 ans, ils sont à la recherche d'un repas chaud, d'une douche vivifiante, d'un lit et d'un toit pour oublier quelques heures durant leur difficile existence... et, en prime, sans doute espèrent-ils le sourire ou le geste de compassion du salarié ou du bénévole qui va les accueillir.

Aujourd'hui, il n'est pas rare que l'image des structures d'hébergement d'urgence, véhiculée par certains médias, soit négative et que d'aucuns préconisent la recherche d'autres formes d'accueil des sans-abri. Loin de pratiquer la politique de l'autruche et de s'opposer aux évolutions nécessaires LE FOYER se refuse à considérer pourtant l'hébergement d'urgence comme « un modèle périmé »*. Pour nombre de per-

sonnes, notamment les groupes familiaux en situation de détresse, qui ne disposent d'aucun abri, le n° national de veille téléphonique le « 115 », les Accueils de Jour, et les centres d'hébergement d'urgence constituent les premiers dispositifs auxquels ils peuvent avoir recours.

Bien sûr, ce premier accueil ne saurait se suffire à lui seul. Il convient bien de le voir comme la première étape d'un processus d'accompagnement qui doit ensuite conduire le « Passager » vers une forme d'hébergement d'insertion, et, enfin, vers l'accession à un logement autonome ou une structure adaptée.

C'est sans jamais perdre de vue cette perspective-là, que, quotidiennement, LE FOYER accueille 190 personnes au Centre Gabriel ROSSET, 3, rue Père CHEVRIER tandis que l'Auberge des Familles reçoit au 122, Rue de Gerland, une petite quarantaine de couples avec ou sans enfants tandis que, Rue Robert Schumann, à Villefranche-sur-Saône, une vingtaine de Passagers peuvent trouver un toit pour la nuit... « voire une niche pour leur chien, ce fidèle compagnon d'infortune », comme nous le précise Sylvestre NAHOUNOU, responsable de cette structure.

Durant les cinq mois de la période hivernale 2008-2009, ce sont 383

L'HEBERGEMENT D'INSERTION

UN DISPOSITIF « SUR MESURE »

→ L'Hébergement d'Urgence, dispositif reconnu depuis 1984, vise à répondre, en lien étroit avec le 115 et le SAMU social, à des situations de grande urgence. Aux personnes « en situation de danger », il convient d'offrir « un gîte, immédiat, inconditionnel et de courte durée ». Mais ce type d'accueil, pour nécessaire qu'il soit, ne saurait être considéré comme suffisant.

Au FOYER, il nous est vite apparu que l'Hébergement d'Insertion devait permettre aux personnes de « se poser » et de sortir véritablement de leur situation de détresse sociale, pour entamer sereinement un parcours d'insertion. Sans cet outil qu'est l'Hébergement d'Insertion et l'accompagnement qui y est prodigué, l'accueil d'urgence serait dépourvu de sens : on ne saurait offrir aux « Passagers » la seule perspective d'une résidence permanente dans un centre d'hébergement d'urgence ou un retour à la rue.

Fort de ces convictions, LE FOYER a donc mis en place un ensemble de structures dans l'agglomération lyonnaise pour permettre la réinsertion des sans abri, prenant en compte leurs différentes problématiques : personnes jeunes ou âgées, en souffrances psychiques voire psychiatriques, malades, seules, en couples, ou en familles...

UNE TRAJECTOIRE RÉSIDENIELLE POUR LES FAMILLES

A Lyon Perrache, la Résidence Le Bordeaux peut recevoir jusqu'à 140 personnes. Trois publics s'y côtoient : des familles, des jeunes et des employés en insertion.

Les familles en errance préparent ici dans un contexte semi-collectif les prémices de leurs parcours d'insertion et d'intégration au cœur du tissu social. Durant leur séjour dans cette structure elles bénéficient d'un accompagne-

ment social permettant d'identifier les freins à leur autonomie et de les résoudre par la mise en place d'un « projet familial » : démarches administratives, recherches d'emplois, formations spécifiques (alphabétisation, instruction civique, appropriation du logement, soutien à la parentalité)...

Au terme de leur séjour dans cette première étape, certaines familles peuvent intégrer les « Antennes Familles » de Caluire ou de Villette d'Anthon, groupements d'appartements autour d'un local commun résidentiel animé par un Chargé de site. Ces antennes permettent de réaliser le projet d'insertion défini préalablement. Les familles peuvent ainsi se préparer graduellement à l'entrée dans un logement autonome. Elles apprennent, en lien avec leur référent social, à s'inscrire dans un environnement donné, à s'approprier un logement et à le gérer.

HÉBERGEMENT DES JEUNES

Sont accueillis au Bordeaux 25 jeunes hommes âgés de 18 à 28 ans. Souvent, ces jeunes n'ont ni qualification professionnelle, ni logement ni soutien familial à leur arrivée. Les travailleurs sociaux du FOYER les accompagnent dans leur réinsertion sociale au travers de formations qualifiantes, recherches d'emplois et de logement, démarches administratives.

UN CADRE DE VIE APAISANT

A Francheville, 68 personnes sont accueillies depuis septembre 2008 à la Chardonnière. Il s'agit là d'offrir un mieux-être à des hommes dits « vieillissants » peu autonomes, à des hommes en parcours d'insertion et d'intégration et à des personnes en « lits de repos ». Les conditions de vie optimales sont réunies pour préparer sereinement leur avenir.

Pour Frédéric ASENSIO, responsable de La Chardonnière, et son équipe, les temps d'animations variés participent activement au travail d'accompagnement : « tous les anniversaires sont fêtés. Ponctuellement, le cadre magnifique de la maison per-

met des manifestations importantes et d'une extrême diversité, du repas festif à l'accueil d'anciens de l'Olympique Lyonnais ou du champion du monde de boxe Hacine Cherifi ou encore la venue de la Lumière de Bethléem. Tout ce qui peut sortir les Passagers d'un quotidien difficile, les valoriser, et les dynamiser est un bien précieux ! ... »

LES EMPLOYÉS EN INSERTION

Les Employés en Insertion, hommes isolés issus des Centres d'Hébergement d'Urgence, travaillent tous dans l'un des sept ateliers de l'association. Ils sont accueillis les premiers mois dans une chambre individuelle, puis l'obtention dans un second temps d'un appartement en sous-location leur permet de se préparer à l'autonomie avant de s'orienter vers un logement individuel.

UN PROJET À VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Enfin, au terme d'un appel à projet lancé par la communauté d'agglomération, c'est LE FOYER qui a été retenu pour établir un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) qui intégrera cette année un bâtiment rue Schumann. Vingt-huit places permanentes y sont prévues pour accueillir, toute l'année, des gens en grande détresse. Thomas RAVIER, adjoint au Maire de Villefranche, confiait au Progrès : « Il y a un réel besoin sur le secteur. De plus en plus de gens sont décrochés de la société, parmi lesquels des jeunes ou des familles. On ne peut accepter de voir des mères de familles avec des enfants à la rue. C'est pourtant une réalité, y compris à Villefranche. LE FOYER a une forte expérience en la matière et travaille avec plusieurs associations locales. C'est ce qui a convaincu les élus de le choisir parmi les autres candidats. »

Ainsi, de la rue au logement autonome, beaucoup de chemins s'offrent au « Passager » et aux familles. Il n'est pas de parcours identiques. L'accompagnement de la personne en difficulté, c'est forcément du sur mesure : « Nous sommes des couturiers du social ». ■

Michel CATHELAND

L'IDENTITÉ DU FOYER 4^e PARTIE

CHARITÉ ET RESSOURCES

→ Tout au long de l'année 2010 LE FOYER va se remémorer ses 60 années d'actions et d'accompagnement. Pour ce faire, il a été décidé que chaque mois de l'année serait porteur d'un thème pouvant symboliser cette déjà riche histoire. Mars étant dédié aux ressources du FOYER, l'actuel numéro de l'Arche s'attache à tenter d'expliquer en quoi les financements de l'association sont non seulement les moyens de mener à bien son projet mais aussi constitutifs de son identité.



QUÊTE DU FOYER DANS LES RUES DE LYON 1956

ment » de 10 €, mais qui sont pris sur de faibles pensions, de petites allocations de quelques centaines d'euros seulement et rendent ces maigres oboles aussi précieuses que beaucoup de largesses que la fortune rend possible.

gnait au propre comme au figuré l'édification des premiers immeubles pour les familles. Des conventions pluri-annuelles et des agréments avec dotations de financement assurent la pérennité de l'association.

Rien de très original pensera le lecteur. Sans doute aura-t-il raison de considérer que la charité n'est pas antinomique des subsides publics.

Mais combien d'associations ont-elles réussi à conserver à parité ces deux modes de financement ? Combien ont conservé la confiance de leurs donateurs et en ont convaincu plus encore ? Combien d'associations ont-elles développées avec leurs tutelles financières des relations non pas de subordination mais de partenariat ? Le lecteur apprendra alors qu'elles sont très rares et que LE FOYER en fait heureusement partie.

En 2010, LE FOYER conserve sa capacité d'innovation, financée le plus souvent par la charité, et agit dans la durée et la sérénité grâce aux contributions des pouvoirs publics. En cela, il demeure tel que la voulu son fondateur. Pour 60 années encore ? ■

Alexandre FREDERICQ

A l'instar de la complémentarité salarier-bénévole, la complémentarité dons-subsidations participe à la perpétuation de ce qu'avait voulu Gabriel ROSSET ; Un FOYER soutenu par les pouvoirs publics parce qu'il agit, là où l'Etat et les collectivités ne savent agir. Un FOYER qui fait appel au soutien financier des particuliers parce que lorsque un Passager demande de l'aide c'est la responsabilité de chacun qui est engagée, et qu'en sa qualité « d'école de la vie », la générosité fait forcément figure de matière à enseigner.

LE FOYER vit depuis ses premières heures de la générosité de ces Lyonnais touchés par l'ardeur qui animait les quelques premiers bénévoles rassemblés autour de Monsieur ROSSET. Il faut relire les carnets où celui-ci consignait chaque jour la vie quotidienne du premier accueil de nuit situé dans le café-comptoir désaffecté et les élans de générosité des simples particuliers. Nous continuons à recevoir chaque mois des dons très modestes, parfois « seule-

A côté de cette générosité individuelle, la puissance publique s'est très rapidement, elle aussi, mobilisée pour consolider le développement d'une œuvre que les élus locaux considèrent très vite comme relevant de l'intérêt général, si ce n'est de service public. Pour cela Louis PRADEL, le Maire de Lyon, fit voter les premières subventions. On raconte aujourd'hui encore comment Gabriel ROSSET, pour obtenir les fonds indispensables à la survie d'une association alors très fragile faisait pendant des heures le siège du bureau de l'édile, et l'obligeait à verser « cash » les sommes votées qu'il trouvait trop lentes à être versées.

Aujourd'hui le Président du FOYER n'a pas à « faire les poches » des représentants des collectivités et le Conseil Général du Rhône par exemple n'a pas failli à l'engagement de son Président M. CARTERON quand il accompa-

« Y a-t-il plus grande générosité que celle des pauvres gens qui donnent pour celles et ceux qu'ils considèrent encore plus démunis qu'eux ? »

INTERVIEW : QUESTIONS à Francis VUIBERT



→ Francis VUIBERT, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes a accepté à répondre à des questions du FOYER relatives à la mise en place du nouveau « service public de l'hébergement et de l'accès au logement » :

■ **En préambule, pourriez-vous nous présenter ce nouveau service public de l'hébergement et de l'accès au logement ?**

Cette notion vise à la mise en place d'un service intégré de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation des personnes sans abri avec trois objectifs majeurs :

- veiller à la continuité de la prise en charge de l'hébergement vers le logement
- égalité de traitement de la demande
- adaptabilité des prestations aux besoins.

La synergie mise en place au sein de la nouvelle Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui regroupe les services de l'Etat œuvrant dans le domaine de l'hébergement et du logement est de

nature à faciliter la continuité de la prise en charge de l'hébergement vers le logement. L'Etat reste garant de l'égalité de traitement de cette demande.

■ **Comment le département du Rhône va-t-il, localement, appliquer les dispositions prévues par ce nouveau service public ?**

Il s'agit d'organiser sur le terrain l'action des différents opérateurs de la Veille Sociale et de l'hébergement et de mobiliser les différents leviers existants pour faciliter et accélérer l'accès au logement social.

D'un point de vue plus opérationnel, la mise en place de la Maison de la Veille Sociale (MVS) correspond à la nécessité de répondre de façon concertée et coordonnée à toute demande d'hébergement, hors urgence celle-ci restant de la compétence du 115. Elle recense toutes les demandes d'hébergement ou de logement adapté, et enregistre toute l'offre d'hébergement disponible pour apporter, en lien avec les structures gestionnaires et via une instance dite de régulation, la réponse la plus adaptée à chaque demandeur. Il est demandé à toutes les structures gestionnaires de poursuivre l'effort entrepris et de contribuer activement à la consolidation de cette instance de régulation. La MVS a également pour mission de favoriser la sortie d'hébergement vers le logement, objectif prioritaire réaffirmé et quantifié (200 sorties CHRS dans l'accord collectif départemental 2010).

■ **Quels sont les enjeux pour les usagers, et le rôle dévolu aux acteurs institutionnels de l'hébergement et du logement ?**

L'enjeu est d'abord une meilleure articulation entre les dispositifs d'hébergement et d'accès au logement, en particulier dans l'identification des ménages hébergés considérés comme prêts à sortir vers le logement et à présenter aux bailleurs.

L'enjeu c'est aussi une meilleure organisation et coordination des procédures d'accès au logement qui passe par :

- un pilotage plus cohérent dans un même service des dispositifs précédemment suivis par des services distincts, évitant double instruction des demandes ou concurrence entre dispositifs et publics.
- une articulation à mettre en place de façon plus régulière et systématique avec les autres acteurs intervenant dans l'accès au logement, en particulier les collectivités locales, qui pilotent des instances partenariales qui visent au relogement des personnes défavorisées. Un des chantiers en cours pour contribuer à cette meilleure articulation des dispositifs d'accès est la mise en place d'un fichier commun de la demande de logement HLM : ce dispositif départemental doit simplifier les démarches des demandeurs (une demande déposée dans un seul guichet, portée à la connaissance de tous les acteurs), de mieux identifier les besoins des demandeurs, et de les prioriser.

L'enjeu c'est, enfin, l'augmentation de l'offre de logements, hors contingent préfectoral identifié, négocié avec les bailleurs et en cours de négociation avec les collecteurs qui doit profiter à l'ensemble des ménages inscrits dans le fichier de la demande prioritaire de la DDCS (soit plus de 10 000 ménages).

SUITE AU VERSO →

QUESTIONS

à Francis VUIBERT
(Suite)

Sur ce dernier point, on peut d'ores et déjà souligner que :

- les objectifs quantitatifs de relogements par les bailleurs HLM au titre de l'accord collectif départemental signé en 2009 ont été augmentés pour 2010 : les bailleurs se sont engagés à reloger 700 ménages prioritaires (contre 500 les années précédentes, et 600 en 2009), dont 400 sortant des dispositifs d'hébergement (CHRS + ALT) et 200 sortant de CADA, afin de contribuer à la fluidité des parcours résidentiels.
- un nouveau règlement du contingent préfectoral a été arrêté en décembre 2009 de façon à renforcer le droit à réservation du préfet au bénéfice des publics prioritaires, tant en "stock", sur les logements qui seront financés, qu'en "flux", c'est-à-dire sur la rotation des logements existants non physiquement identifiés comme réservés.
- un protocole est en cours d'élaboration avec Action Logement (les associés collecteurs du 1% Logement) pour que son droit à réservation bénéficie également, au-delà des ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable, aux ménages salariés dépourvus de logement (en particulier dans les structures d'hébergement) ou mal logés. ■

* Note : vous pouvez télécharger sur le site internet du FOYER le dossier « PROJET DE REFONDATION DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE : DES PRECISIONS »

LA DDASS DEVIENT LA DDCS

→ Derrière ces sigles obscurs qui ne disent rien au commun des mortels, se trouvent les services de l'État en charge de mener à bien, au niveau départemental, les politiques sociales. Depuis le 1^{er} janvier la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales est devenue la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cette réforme s'inscrit dans un cadre plus large, à l'échelon régional et national où la Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales devient la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Et où les DRASS (l'échelon régional) se transforment en Agences Régionales de Santé. A noter que la région Rhône Alpes fait partie, en raison de son importance démographique, des quelques régions qui bénéficient du maintien à l'échelon départemental de ces compétences et des moyens affectés.

EN PRATIQUE, QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?

Tout d'abord, la DDCS regroupe en plus des services de feu la DDASS, ceux de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit bien là d'une concentration des moyens entérinée dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) dont l'objectif est une optimisation des moyens en vue d'un accroissement de leur efficacité et une baisse des coûts.

Les interlocuteurs, au niveau de l'État, dépendent donc dorénavant de cette nouvelle direction départementale dont les missions demeurent, en résumé, le pilotage, la coordination et la mise en œuvre des politiques sociales, sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire.

UN NOUVEAU VISAGE



Gilles MAY-CARLE, l'ex Directeur de la DDASS de la Loire, devient le premier Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Rhône. LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI lui souhaite un bon succès dans la réalisation de ses missions auprès des plus démunis et l'assure de son entière collaboration.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI tient à saluer, au moment de son changement d'affectation, Joël MAY, dernier directeur de la DDASS, en poste depuis 2003. Notre association s'est toujours félicitée de son contact chaleureux, et reconnaît en lui un grand serviteur de l'État toujours tourné vers l'efficacité des dispositifs en faveur des personnes en situation de grande exclusion. Nous lui souhaitons un nouveau départ dans une mission où il pourra mettre en œuvre ses qualités et ses compétences.

LE COUP DE CŒUR

Fondation
Solidarité 

A été attribué cette année, parmi d'autres projets de solidarité, au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI pour son action auprès des familles et enfants accueillis dans les « Antennes familles ». De multiples activités s'y déroulent régulièrement, au sein de Locaux Communs Résidentiels, allant du soutien scolaire aux ateliers cuisine, lecture, jeux, échanges multiculturels et citoyens... Des meubles et éléments nécessaires à l'existence de ces ateliers ont pu être acquis grâce aux **3 000 € généreusement offerts par la Fondation Solidarité SNCF.**

Le sens du service public des agents de la SNCF se retrouve aussi dans ses actions de solidarité et nous les en remercions très chaleureusement. ■

C.P.

LA BOÎTE A JOUJOUX

A l'occasion du spectacle de Noël « La Boîte à Joujoux » de Claude Debussy, Jun Märkl, Directeur musical de l'Orchestre national de Lyon, a souhaité que les spectateurs mais aussi collaborateurs, acteurs et musiciens adhérents à son idée originale, déposent au pied du sapin de l'Auditorium un jouet destiné aux enfants que l'Association connaît bien.

Vous avez été très nombreux à répondre à ce souhait, permettant ainsi de réunir une montagne de jouets, peluches, poupées, livres, jeux de société, puzzles... comme vous pouvez le voir sur la photo. **Bravo à tous pour votre générosité.** ■

UN PARTENARIAT POUR
UN PROJET D'ENVERGURE

Fondation 
Engagés pour l'égalité des chances

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI va ouvrir en 2010 une nouvelle structure à Villefranche-sur-Saône. C'est sur ce projet, et plus précisément pour participer à l'achat du mobilier nécessaire à la partie hébergement d'insertion, que nous avons sollicité la Fondation SFR. **La Fondation SFR** subventionne des actions sociales et culturelles. Les projets qu'elle soutient doivent être présentés par un de leurs salariés. Or, Anne-Sophie D., « collaborateur citoyen SFR », avait contacté LE FOYER pour y œuvrer en tant que bénévole.

Touchée par les missions du FOYER et souhaitant y participer, Anne-Sophie a proposé notre projet au jury du Fonds de soutien citoyen SFR qui l'a « retenu ». Le mobilier neuf pour la partie hébergement du futur C.H.R.S. sera donc financé par **la Fondation SFR.**

Nos remerciements sincères vont vers elle en premier lieu, ils s'adressent aussi à tous les collaborateurs SFR s'engageant, au travers de leur Fondation, dans des démarches de solidarité telles que la sienne. ■

C.P.

LES RECYCLERIES TEXTILES,

UN PROJET DANS L'AIR DU TEMPS LARGEMENT
SOUTENU PAR **LA BANQUE POPULAIRE**
ET **LA RÉGION RHÔNE-ALPES**

Le développement durable est tellement bien compris qu'il devient un réflexe. La population lyonnaise ne jette plus, elle **donne**. LE FOYER récupère ainsi en moyenne 5 tonnes/jour de vêtements et textiles en tout genre*. Les salariés de Bouygues Telecom, Ernst & Young..., se mobilisent également en organisant des collectes au sein de leurs entreprises.



Rhône-Alpes

C'est pour compléter et faciliter ces gestes que l'association installera, sur proposition du **Grand Lyon**, des containers de récupération des textiles sur 14 déchetteries de Lyon et agglomération, créant ainsi plusieurs emplois grâce au développement de l'activité « collecte ».

C'est dans le prolongement de cet élan de solidarité et d'esprit écologique que **la Banque Populaire Loire et Lyonnais** ainsi que **la Région Rhône-Alpes** (pour les projets *Rhônealpins Ecocitoyens*) ont élu notre projet, en le soutenant respectivement à hauteur de 5 000 € et 16 730 €. **Merci à tous et plus particulièrement aux personnes fortement impliquées que nous avons rencontrées dans le cadre de cette action.**

La **Banque Populaire** organisera une grande soirée de remise de ses **Prix Initiatives Région**, en faveur de 9 Associations lauréates, le 11 février 2010 au Centre des Congrès de Lyon, avec diffusion d'un film sur chaque projet soutenu. ■

* Ces dons sont réservés aux usagers du FOYER en priorité, le reliquat est revendu dans l'un de nos six BRIC A BRAC.

C.P.

ART ET COMPASSION



LUKE FILDES : ATTENTE DEVANT UN ACCUEIL D'URGENCE. LONDRES, 1874

→ Le développement industriel du XIX^e siècle eut pour conséquence une paupérisation urbaine dans la plupart des pays occidentaux. La législation s'accompagna alors d'une prise de conscience sociale, à laquelle participait le monde des lettres et des arts.

En France, le nombre des artistes célèbres en raison de leur engagement social est relativement limité. L'univers du roman est dominé par les *Misérables* de Victor HUGO. Parmi les peintres, on se souvient, à des degrés divers, de DAUMIER, de MILLET, de COURBET ou de Gustave DORÉ. En Angleterre, par contre, la conscience sociale est alertée par de multiples rapports, enquêtes et récits (depuis MAYHEW jusqu'à BOOTH, le fondateur de l'Armée du Salut) et inspire de nombreuses œuvres d'art.

Il n'est guère de romancier victorien qui n'ait à son actif au moins un « roman social », qu'il s'agisse de DISRAELI, de Mrs GASKELL, de Charles KINGSLEY ou de DICKENS : songeons à *Oliver TWIST* et aux *Temps Difficiles* (*Hard Times*, 1854). Il n'est guère de peintre, non plus, qui n'ait évoqué la détresse des bas-fonds londoniens, l'exploitation des ouvriers, le désespoir de la femme abandonnée, voire prostituée.

REDGRAVE, WATTS, WALLIS, von HERKOMER, FILDES sont parmi les plus représentatifs.

UNE EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE

Luke FILDES, encore jeune artiste provincial, avait été choqué, lors d'une visite hivernale à Londres, par les files d'attente en fin d'après-midi devant les postes de police et les lieux d'accueil. En 1864, en effet, une loi (*Houseless Poor Act*) avait autorisé les refuges permanents (les tristement célèbres *workhouses* des romans de DICKENS) à ouvrir des accueils temporaires (*casual wards*) assurant le repas et la nuitée aux démunis qui avaient obtenu un bulletin d'admission d'un poste de police.

FILDES, après avoir traduit son expérience, en 1869, dans une gravure, décida d'en développer les éléments dans un tableau qu'il présenta à la Royal Academy en 1874 : *Applicants for Admission to a Casual Ward*.

UN PANORAMA DE LA SOUFFRANCE

Ce tableau se déroule comme un panorama de la société victorienne souffrante. A gauche, on devine la porte du poste de police où sont délivrés les bons d'admission : une jeune femme accompagnée d'une

fillette portant un bébé, serre dans sa main le précieux bon ; elle se dirige vers la droite, vraisemblablement pour prendre sa place à l'extrémité de cette file qui, se repliant sur elle-même, va de nouveau aboutir à la porte du poste de police en un sinistre va-et-vient.

A l'extrême gauche, un agent renseigne un vieux monsieur digne et transi : il s'agit d'un provincial venu voir à Londres son fils emprisonné. La leçon est claire : la métropole, avec ses tentations, nourrit la délinquance. Parmi ces tentations la pire est la boisson, à laquelle a succombé le personnage prostré au centre du tableau, dont les vêtements signalent une aisance perdue. A côté de l'ivrogne se serre une famille ouvrière, avec trois fillettes ; un jeune mendiant en haillons laisse prévoir le sort des familles sans travail. A l'extrême droite, enfin, un invalide de guerre dans l'uniforme rouge des « Greenwich Pensioners », témoigne de l'ingratitude de la nation envers ses combattants.

Ce tableau connut un immense succès, mélange d'admiration, de compassion et d'indignation. En tout état de cause, rendons hommage à cet engagement social en un temps où les artistes étaient de plus en plus sollicités par les théories de l'Art pour l'Art. ■

Paul VEYRIRAS

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 30 repas : 60 €



Auberge des Familles – Photo Fabrice JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DONS

Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un **chèque**, un **prélèvement automatique**,
- Un **don au titre de l'ISF**,
- Un **contrat d'assurance vie** en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI,
- Un **legs, une donation**, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du Foyer ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Nouveau : Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant du don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 510 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : arche.fndsa@wanadoo.fr

Site internet : www.fndsa.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les BRIC A BRAC
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



Contact mail :

benevolat.fndsa@wanadoo.fr

Tél. 04 72 76 73 53

ou 04 72 76 73 85

Site internet : www.fndsa.org



Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite aider financièrement LE FOYER :

– ci-joint chèque de _____ euros

Je suis intéressé par une activité bénévole dans l'activité suivante :

Je souhaite m'abonner ou me réabonner (10 € pour 4 numéros).

Prélèvement mensuel

Joindre un RIB N° national d'émetteur : 227 072

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LE FOYER.

Mensualité à prélever

20 € 40 € 60 € Autre€

Ma banque

Nom de ma Banque :

N°.....Rue

Code Postal.....Ville

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clef RIB

Date

Signature

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 510 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.